

## CHAPITRE II

### *La crise de la condition salariale : emploi, activité et nouvelle question sociale*

Rappelons-nous les années d'avant la crise : à cette époque la synergie entre État et marché se manifeste en particulier par la diffusion du statut salarial, grâce à un flux régulier de créations d'emplois et grâce à des gains de productivité élevés alimentant la négociation collective. On s'installe dans une société de consommation (c'est l'accès à la voiture, au réfrigérateur, puis à la télévision) qui est aussi une société de promotion (les enfants peuvent espérer une meilleure situation que leurs parents).

L'importance de l'emploi stable consacre la hiérarchisation et la séparation des temps sociaux ; aux différents âges de la vie, le temps de la production est privilégié au détriment des temps de formation et d'inactivité qui le précèdent et le suivent ; dans la journée, le temps de travail régi par le salariat définit des identités d'autant plus fortes qu'il est distinct du temps des loisirs et du temps des obligations domestiques et familiales. La citoyenneté passe par l'emploi, les femmes y trouvent une reconnaissance

sociale et le mouvement d'exode rural puis d'immigration traduit l'attraction de la ville et de ses industries.

Ce sont ces traits caractéristiques de l'organisation des temps sociaux pendant la période d'expansion qui sont remis en cause depuis une vingtaine d'années. Il s'ensuit de fréquentes déclarations sur la nécessité de nouveaux rapports entre travail, emploi et activité mais dont la multiplicité n'aide pas à envisager aisément l'élaboration d'un nouveau contrat social, qui apparaît pourtant indispensable pour répondre à la question sociale<sup>1</sup>.

#### UNE OPPOSITION DE PERSPECTIVES

##### *Choisir l'emploi ?*

Priorité à l'emploi : telle est l'affirmation vertueuse de tous les gouvernements qui se succèdent depuis plus d'une décennie. Mais les chiffres du chômage parlent d'eux-mêmes : 500 000 personnes en 1974, 1 million en 1977, 2 millions en 1982, plus de 3 millions à partir de 1992 pour atteindre près de 3,3 millions en 1996, soit plus de 12 % de la population active. Les économistes de l'ancien Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC), dissous en 1994, chiffrent même à 5 millions le nombre de « personnes privées d'emploi ». Les politiques d'emploi s'évertuent à colmater les brèches, elles concernaient 619 000 personnes en 1980, 1 940 000 en 1992 et 2,3 millions de personnes en 1996. Conçues

comme des palliatifs pour tempérer la sélectivité du marché du travail, elles n'en présentent pas moins de multiples effets pervers : effets de stigmatisation et de renforcement des inégalités, effets d'aubaine, de substitution et de « cannibalisme » entre mesures<sup>2</sup>.

En conséquence, nombreux sont ceux qui plaident pour d'autres modes d'action. Cependant, la convergence s'arrête à cet objectif ; pour ce qui est des moyens, deux approches principales s'affrontent.

Les libéraux pensent qu'en préservant les normes antérieurement établies en matière sociale on n'est pas allé assez loin. La société serait encore victime de ses rigidités, de sa bureaucratisation étatique. La seule voie d'avenir serait plus radicale : elle consisterait à sacrifier le social (protection sociale, SMIC...) pour tenter de relancer l'économie. Mais, ce serait revenir en arrière et accepter la désintégration de la société. On voit bien à travers les exemples américain et anglais que la création d'emplois dans ces conditions accélère la montée de la pauvreté<sup>3</sup>. Avec ceux que les Anglo-Saxons appellent la « sous-classe », c'est le retour des classes dangereuses contre lesquelles les privilégiés se protègent, hantés par l'insécurité.

D'autres économistes d'obédiences diverses mais qui ont en commun de ne pas avoir cédé à la mode libérale s'accordent sur le caractère indispensable d'un État tutélaire. La clef du changement réside pour eux dans des réformes fondamentales que cet État serait amené à prendre, qu'il s'agisse de fiscalité ou de taux d'intérêt. Ces préconisations, si elles ont le mérite de ne pas se résoudre à une aggravation des inégalités sociales dans les sociétés européennes,

sont toutefois affaiblies par les bouleversements qui affectent l'économie.

Tout d'abord, la mondialisation prive l'État national de certaines de ses marges de manœuvre et introduit de nouveaux clivages. Depuis la fin des années 1970, la globalisation des marchés financiers et leur autonomisation rendent les mouvements de capitaux incontrôlables par les États-nations. Soumises à la délocalisation du capital, les entreprises sont aussi confrontées à l'exigence de compétitivité sur des marchés de biens internationalisés et fortement concurrentiels. D'où la sécession des élites, les « manipulateurs de symbole<sup>4</sup> » se situent dans des stratégies mondiales et leurs intérêts ne convergent plus avec les autres habitants du pays dans lequel ils vivent. Ensuite, la tertiarisation de l'économie affecte la structure des activités productives, avec en particulier la montée du tertiaire relationnel, c'est-à-dire des services basés sur l'interaction directe, le face-à-face du prestataire et de l'utilisateur<sup>5</sup>. Cette évolution est largement passée sous silence, alors qu'elle modifie profondément la nature de la croissance.

La croissance a constitué un extraordinaire moteur pour s'affranchir de la rareté mais elle risque dans une société d'abondance de jouer un rôle beaucoup moins positif. Sans parler de l'incompatibilité entre cette course à la production et la conscience de vivre dans un monde « fini », dans une économie fortement tertiarisée, la restauration du plein emploi, si elle est recherchée par la mise en valeur de n'importe quelle ressource sans se poser la question du sens des activités menées, peut conduire à des effets pervers sur la cohésion sociale entendue comme la capacité de vivre ensemble. Des presta-

tions de plus en plus diversifiées peuvent être mises au point pour une société qui ne serait plus composée que de clients potentiels. L'élargissement de la gamme des services disponibles et du « libre choix » pour les plus favorisés de ces clients ne peut alors qu'accréditer la vision de la société comme simple support au bien-être individuel. Au-delà de la question des inégalités accrues entre les ménages pouvant disposer d'aides à domicile diverses et ceux qui n'ont pas les moyens d'y accéder, se pose aussi la question des rapports humains induits par des services où la relation est centrale.

C'est ce type de question qui est éludé quand la croissance est considérée comme garante d'une amélioration de la situation économique et sociale, à condition qu'elle soit « enrichie en emplois ». Plus : c'est mieux, par définition. L'important est d'accompagner, de soutenir l'augmentation de la production puisqu'en découlent de nouvelles opportunités d'emploi. Ainsi, à propos des services de proximité on parle de nouveaux services qui représentent des gisements d'emploi. Que le moyen de les concrétiser soit le développement d'un nouveau marché ou qu'il prenne la forme d'une extension du service public, le raisonnement est de même nature : il consiste à capter des besoins non satisfaits auxquels il convient de faire correspondre des offres sous une forme monétaire.

Certes ce mouvement de monétarisation des demandes sociales latentes ou exprimées a été à la base de l'essor de l'économie contemporaine ; il a permis de soulager bien des peines quotidiennes grâce à l'accès aux biens de consommation courante, ce qui autorisait un fabricant d'appareils

ménagers à prétendre qu'il libérait la femme. Néanmoins, il pose des problèmes inédits quand il touche à des aspects de la sphère privée jusqu'alors préservés d'une trop grande intrusion marchande ou étatique comme les relations à ses enfants ou à ses parents.

Avec la montée des services relationnels, les buts de l'économie ne peuvent plus être soustraits à l'arbitrage politique et laissés aux experts. L'analyse selon laquelle la crise est avant tout une crise de la consommation, fruit de politiques qui font la part trop belle à la rentabilité du capital, doit être complétée par une autre analyse qui mette en évidence les effets de la monétarisation croissante des relations sociales. La consommation ne peut pas être présentée comme un remède à elle seule parce qu'elle change de fonction quand les nouveaux marchés de service pénètrent toujours plus dans l'intimité des usagers et modèlent leurs façons de vivre. Le citoyen ne serait-il plus qu'un consommateur à l'heure où l'acte d'achat est érigé en acte civique ?

### *Préférer la libre activité ?*

S'opposant à cette focalisation sur l'emploi jugée sans issue, d'autres analyses situent le problème de la répartition du travail dans une évolution historique de longue durée. Il existe une orientation séculaire à la baisse de la durée du travail : nous travaillons à mi-temps par rapport à nos trisaïeux. Cette tendance est amplifiée par les évolutions technologiques provoquant des gains de productivité

d'une telle ampleur que la promesse du plein emploi se révèle un leurre. « De 1970 à 1990 pour une production qui double de volume, la quantité totale du travail humain employé, exprimée en temps, a diminué d'un tiers<sup>6</sup>. » Quand l'on suit ces approches, être obnubilé par la recherche du plein emploi, c'est renoncer à regarder la réalité en face. Si celle-ci est difficile à admettre, voire dangereuse, c'est avant tout parce que nous tenons à l'emploi. En conséquence, la solution porteuse d'espoir consiste non pas à garder les yeux rivés sur le passé mais à cantonner l'emploi afin de se donner les moyens institutionnels de réaliser cette promesse longtemps hors d'atteinte, la libération du travail contraint. D'ailleurs l'inversion des temps sociaux<sup>7</sup> est déjà en marche puisque « la femme passe en moyenne 8 % de son temps de vie éveillé à son travail-emploi, l'homme 14 %<sup>8</sup> ».

Pour rendre positif ce mouvement largement entamé, le levier principal réside dans une nouvelle politique de redistribution qui distende la relation entre protection sociale et emploi. L'accession à la société du temps libéré suppose que le revenu ne soit plus indexé sur l'emploi occupé. Les modalités préconisées peuvent différer. Certains privilégient le « deuxième chèque » pour rémunérer indirectement une activité prenant une autre forme que le travail salarié, d'autres l'allocation universelle, revenu inconditionnel et inaliénable versé à tous les membres de la communauté nationale<sup>9</sup> pouvant jouer le rôle d'un investissement « pour l'essor d'un secteur quaternaire, secteur d'activités non mécanisables, par définition, qui pourrait être en même temps un secteur de travail libre et d'intégration sociale<sup>10</sup> ».

Les fins poursuivies peuvent être aussi modulées. L'accent peut être mis sur l'épanouissement individuel ou, dans une démarche moins hédoniste, sur la nécessité de se consacrer à des activités plus hautes. Toutefois, au-delà des différences de modalités ou de finalités, il s'agit bien de donner un élan à des activités définies comme libres et autonomes, devenues possibles par le renoncement au mythe d'un retour du plein emploi.

D'un point de vue de philosophie politique, cet appel à retrouver d'autres activités plus valorisantes que l'emploi pour ne pas sombrer dans « une société de travailleurs sans travail<sup>11</sup> » n'est pas dénué de pertinence. Mais le postulat d'un déversement vertueux du travail contraint vers la libre activité paraît négliger les dimensions sociologiques propres à favoriser cette transition. Il paraît difficile de soutenir que la certitude de satisfaire ses besoins primaires suffise à « libérer, sans l'angoisse alimentaire, l'innovation individuelle et la créativité sociale<sup>12</sup> ». Un revenu garanti ne saurait à lui seul engendrer une implication dans des activités autonomes librement déterminées.

Dans un contexte marqué par la recherche de flexibilité à tout crin du côté de l'entreprise, l'obtention inconditionnelle d'une allocation peut participer de la déréglementation et de la dérégulation, les « petits boulots » faiblement rémunérés devenant plus acceptables s'ils font office de compléments de revenus ; d'ailleurs, des exemples historiques montrent que le droit au secours a pu faciliter une organisation libérale du marché du travail<sup>13</sup>. Si certains groupes ou individus dotés de ressources culturelles peuvent s'inscrire dans un scénario de secteur qua-



ternaire, à l'inverse un droit au revenu peut encourager le travail au noir et l'enfermement dans les dépendances de l'économie informelle ou domestique ; d'autant que les exclus de la grande production automatisée ne sont pas les mieux placés pour expérimenter des formes d'activités en grande partie inédites. L'assurance d'un revenu, aussi sécurisante qu'elle soit dans une société devenue une société du risque et de la peur du déclassement, ne peut en elle-même constituer une incitation assez forte pour pouvoir susciter le développement personnel, l'entraide mutuelle ou l'investissement dans la sphère publique. L'émancipation individuelle a tellement réussi qu'elle se traduit par un manque de repères et une incapacité, ressentie par beaucoup, à trouver ce qui peut faire sens dans l'existence humaine. Elle génère une dissociation dont les multiples manifestations sont connues : cultes de la performance, solitudes, bouffées de violence, déclin de l'engagement politique et social, retraits dans la sphère privée et peur d'autrui<sup>14</sup>...

Le temps libre pose la question de l'utilisation de ce temps pour qu'il ne se résume pas à une consommation passive, ce qui est loin d'être évident quand on sait que la télévision « a absorbé les deux tiers de la diminution du temps de travail de ces trente dernières années<sup>15</sup> ». C'est ce que reconnaissent les théoriciens les plus lucides qui critiquent le travail salarié. « Une politique de libération du temps doit d'emblée créer de nouveaux espaces pour de nouveaux projets de vie, des lieux pour de nouvelles formes de socialité<sup>16</sup>. » La référence à un autre équilibre des temps sociaux, résultant d'une relativisation de l'emploi, ne peut se contenter de poser

comme hypothèse la croyance en l'existence d'une propension à trouver des activités épanouissantes ou contribuant au bien commun ; prise au sérieux, elle soulève à l'évidence des interrogations nouvelles. Par quels lieux d'investissements concrets passer d'une société gouvernée par les impératifs de la compétitivité et de la rentabilité qui distribuent les revenus et les statuts sociaux à une société où les finalités politiques et culturelles infléchiraient les fonctionnements économiques ? La valorisation du temps libéré repose sur la prise en compte d'individus aptes à l'autonomie et à la responsabilité, c'est-à-dire bénéficiant d'une socialisation réussie, alors que c'est cette socialisation qui pose problème. Quels sont les espaces où peut s'instituer une reconnaissance réciproque quand la sphère du travail se contracte ? S'il ne répond pas à ces questions, le projet de société du temps libéré peut devenir symétrique de celui prônant le plein emploi, en se satisfaisant d'une poursuite de la croissance. Il postulerait alors que l'économie de marché peut être laissée à son mouvement naturel et qu'il suffit de prélever une partie des richesses produites pour construire, à côté, d'autres relations plus conviviales, sans voir combien les valeurs inhérentes à l'économie de marché imprègnent l'ensemble de la vie sociale.

## UNE OPPOSITION À QUESTIONNER

Pour les raisons qui viennent d'être indiquées, aucune des deux perspectives examinées ne peut pleinement convaincre, pourtant elles contiennent chacune leur part de vérité. Comment alors échapper à la perplexité que provoque la coexistence de constats aussi contrastés, l'un pariant tout sur l'emploi, l'autre s'en remettant à l'activité ? Peut-être en se gardant de radicaliser l'opposition et en essayant de cerner les difficultés de chaque option.

*Les contenus de l'emploi*

Pour les défenseurs de l'emploi, principal vecteur de dignité sociale, promouvoir l'idée d'activité équivaut à un aveu d'impuissance en matière de création d'emploi, ce qui déconsidère d'entrée de jeu une telle notion. Toutefois, si afficher l'obligation de l'emploi ne peut qu'entraîner l'approbation, il n'en reste pas moins que cette proclamation tant de fois répétée occulte souvent une réflexion sur la nature des emplois. L'obsession devient celle du travail à tout prix même s'il prend une tournure occupationnelle. Or, l'emploi ne se résume pas à un travail rémunéré mais réalise un couplage entre travail et protections, fruit d'une construction historique : le salarié participe à un collectif détenteur de droits et l'échange monétaire entre l'employeur et le travailleur est régulé par des normes émanant d'une négociation

collective et des règles édictées par la représentation nationale. L'absence de telles protections sociales, par lesquelles l'emploi permet l'accès à la sphère publique, constitue une régression dont témoignent les « petits boulots ».

Ce que l'on découvre avec la tertiarisation de l'économie, c'est que l'emploi n'est plus synonyme de dignité sociale, des emplois indignes peuvent désormais exister. Envisager comme certains le retour des pompistes ou des cireurs de chaussures et la multiplication des emballeurs de paquets dans les supermarchés, « c'est tout simplement ignorer les liens entre l'égalité sociale, l'intégration culturelle par le travail et la démocratie<sup>17</sup> ».

Hier la diversité des situations n'empêchait pas l'appartenance commune au salariat alors qu'aujourd'hui l'hétérogénéité qui s'affirme conduit à des ruptures entre inclus et exclus, entre précaires et intégrés. Réagir contre cette dégradation suppose de remplacer la priorité à l'emploi sans souci de son contenu par la volonté de créer des emplois assortis de contreparties sociales ; ceci afin de restaurer ce qui faisait du salariat un pilier de l'intégration sociale ; c'est-à-dire la possibilité de s'inscrire dans un ensemble régi par les mêmes droits sociaux en dépit de l'asymétrie des positions. Autrement dit, « il ne doit pas y avoir de différence de nature entre les emplois classiques et ceux des nouvelles activités à promouvoir<sup>18</sup> ».

*Les ambivalences du travail*

Quand le discours du « tout emploi » ne tient pas assez compte de la division de la population active en différentes strates, l'éloge du temps libre pour sa part conclut trop hâtivement à un rejet du travail. Le travail vaudrait seulement parce que l'emploi est devenu un bien rare et qu'il reste un moyen de gagner sa vie. Mais est-il sûr que l'emploi ne soit perçu qu'instrumentalement sans laisser place à une identité au travail ? Les enquêtes d'opinions sur lesquelles s'appuie cette conviction ne peuvent éliminer les observations effectuées dans les recherches en entreprise<sup>19</sup>. En effet, les préceptes tayloriens ne s'avèrent pas toujours adaptés dans une économie de l'offre internationalisée et les trajectoires des entreprises se diversifient. Si certaines approfondissent le taylorisme en leur sein, d'autres formes d'organisation du travail apparaissent et se répandent marquées par un moindre cloisonnement entre exécution et conception. Pour les salariés concernés, la conséquence peut en être une professionnalisation du travail<sup>20</sup>, définie moins par rapport à des métiers traditionnels que par rapport à des compétences intellectuelles et relationnelles. Au sein du travail salarié peuvent ainsi se vivre des formes de délibérations et d'échanges d'informations qui, certes, sont limitées par la soumission à l'efficacité et à la rentabilité mais qui n'en fournissent pas moins des opportunités d'expression et de relations plus gratifiantes qu'un travail parcellisé et isolé.

Cette tendance ne peut être réduite à une nouvelle forme de manipulation ou à une fausse autonomie

mais doit être reconnue dans ses ambivalences. L'expérience acquise dans le travail peut participer d'une civilité ordinaire ou stimuler des interactions qui permettent un apprentissage communicationnel élargissant les capacités de coopération dans les autres domaines de la vie sociale. Dans ce cas, chez les professionnels, le travail est souvent valorisé en soi ; mais il comporte aussi le risque de stress et d'enfermement sur la communauté d'entreprise, d'autant plus que d'autres salariés vivent l'accroissement de la précarité, et parfois dans la même entreprise. La tentation néo-corporatiste et l'égoïsme de groupe ne peuvent être évités que si les forces sociales et syndicales peuvent réintroduire une logique politique pour contrer le réenchâtement de l'entreprise en portant de nouvelles revendications sur les enjeux que sont la reconnaissance des collectifs face à l'individualisation, la négociation sur l'organisation du travail, l'utilité sociale de la production et l'emploi.

### *Les apories du temps libre*

Si le travail ne se limite pas toujours à une nécessité subie, à l'inverse le temps libre ne peut pas être idéalisé. Comme le travail, son contenu a largement évolué en quelques décennies avec la montée de l'individualisme. De plus en plus, l'individualisme positif à base d'affirmation de soi, publique ou privée, est recouvert par « un individualisme négatif à base de distance et de défiance envers l'autre et envers tout engagement susceptible de faire lien ». La crise n'est pas une crise économique, elle est une « crise anthropologique », « une crise de la mobilisation des personnes<sup>21</sup> ».

À ce « blocage général de l'implication<sup>22</sup> » s'ajoutent les aléas de l'espace public. Les sociétés modernes, confrontées à l'incertitude sur leurs fondements, ont institué dans la communauté politique un espace public prenant forme dans diverses instances de réflexion, d'argumentation et de débat où se construisent les opinions et où s'alimente la sociabilité démocratique. Cependant, cet espace public, « préstructuré et dominé par les mass media » est devenu avec le temps « une véritable arène vassalisée par le pouvoir » à travers laquelle se réalise « une clientélisation du citoyen<sup>23</sup> ». La consommation de masse individualisée et le contrôle bureaucratique des services collectifs ont produit de concert la dépendance, la passivité et une déficience sur le plan des relations sociales et de la participation à la société. C'est pourquoi, « socialement et politiquement, il faut favoriser la création d'associations et plus largement de lieux et d'espaces collectifs où pourront s'opérer à la fois une socialisation, une reconnaissance des habiletés de travail et une transformation des demandes privées en demandes sociales<sup>24</sup> ». Face à l'envahissement par les logiques de l'économie de marché et de l'action étatique, la vitalité de l'espace public dépend largement « d'associations à l'origine de la formation d'opinions », autour desquelles peuvent se cristalliser des « espaces publics autonomes<sup>25</sup> » qui contribuent à ce que l'espace public puisse encore se prêter à un engagement citoyen. Le maintien et la consolidation de ces rapports d'association ne sont donc pas un enjeu périphérique, ils sont déterminants pour l'éclosion d'activités autonomes légitimes et pour l'avenir de la démocratie. Au lieu de s'en remettre aux inclinations

individuelles, il importe de définir les éléments constitutifs d'une politique pouvant renforcer les initiatives collectives émanant de regroupements volontaires.

En somme, il est illusoire de s'en tenir à une opposition trop simple entre emploi et activité. Si le statut de l'emploi revêt tant d'importance, c'est en raison des garanties conquises collectivement qui lui ont été progressivement intégrées, il ne sert donc à rien de développer l'emploi si c'est pour renoncer aux différentes protections qu'il procurait. Quant au temps libre, il n'est pas synonyme d'accès à la libre activité tant qu'il reste fortement contraint par la place de la consommation. En mettant au centre de la réflexion ces deux traits marquants de la situation présente, il devient alors plus facile de formuler quelques principes structurants pour entamer la nécessaire recomposition des rapports entre économique et social qu'elle exige.

#### PARTAGER L'EMPLOI

L'examen des politiques pour l'emploi menées depuis plus d'une décennie laisse apparaître qu'un partage du travail inavoué a été pratiqué selon des formes particulièrement insidieuses. Certes, aucun des grands symboles sociaux n'a été remis en cause (SMIC, sécurité sociale, retraite par répartition...) mais le maintien de ces conquêtes a eu une contrepartie. Le poids de la crise a été reporté sur des catégories de population qui ont dû payer pour la cécité



collective entretenue par la promesse, sans cesse réitérée, d'un prochain retour aux équilibres antérieurs. À cet égard il est possible de parler d'un compromis implicite entre l'adoption par les gouvernants d'une philosophie libérale, qui fait de l'excès d'acquis sociaux la raison du chômage, et une volonté massive de préserver les garanties résultant de l'histoire sociale du pays, exprimée par exemple dans les mobilisations pour sauver la « sécu ». Toutefois ce compromis s'est réalisé au détriment des travailleurs âgés, des femmes et des jeunes.

### *Un partage par défaut*

La généralisation des préretraites a été telle que la France possède, pour les plus de cinquante-cinq ans, les taux d'emploi parmi les plus bas des pays industrialisés (42 % contre 63 % aux États-Unis, 62 % au Royaume-Uni et 52 % en Allemagne<sup>26</sup>), ce qui provoque une déstabilisation de toute la fin de carrière avec la montée du chômage des plus de cinquante ans. Les mesures d'âge ont constitué une opportunité, du point de vue des entreprises, pour réduire les effectifs, l'essentiel de la charge financière étant assuré par la collectivité. Les contradictions éclatent quand la cessation d'activité devient ainsi de plus en plus précoce alors que l'espérance de vie augmente, poussant hors du travail salarié des personnes en pleine possession de leurs moyens, et que l'équilibre du régime des retraites exige un allongement de la carrière au moment où la durée moyenne de travail en entreprise est raccourcie.

Le développement du temps partiel a aussi été

spectaculaire depuis le début des années 1980 ; on comptait 1,6 million d'actifs à temps partiel en 1980, 2,8 millions en 1992, ils sont 3,2 millions en 1994. Entre 1991 et 1994, la population active a diminué de 355 000 personnes quand le nombre d'emplois à temps partiel progressait de 575 000<sup>27</sup>. Cette évolution est généralement présentée comme le gage d'un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Le progrès du temps partiel est confondu avec la montée du temps choisi<sup>28</sup>. Or, la réalité semble bien loin de cette vision idyllique.

Le temps partiel est d'abord concentré dans les emplois peu qualifiés, chez les employés et les ouvriers à près de 70 %. Surtout le temps partiel est « la construction sociale d'une forme d'emploi féminine<sup>29</sup> » puisque, sur les 3,2 millions d'actifs à temps partiel, plus de 80 % sont des femmes. 28 % des femmes travaillent à temps partiel et seulement 4 % des hommes. Le temps partiel opère une discrimination entre les salariés, encore plus forte quand il s'agit des cadres. En l'absence de véritable légitimité, le temps partiel est utilisé pour créer des emplois sans se soucier des compensations pour les salariés, ni des contraintes pouvant peser sur la demande de temps. Puisqu'il est l'affaire des femmes, il contribue à les marginaliser dans l'univers du travail en accentuant la division sexuelle du travail au sein de la famille dans laquelle les femmes continuent à assurer l'essentiel des tâches ménagères et des soins familiaux. Loin de se traduire par un temps libéré, « même lorsqu'il est librement choisi, le travail à temps partiel déstabilise le rapport au travail des femmes qui le pratiquent en même temps qu'il renforce les rôles traditionnels dans la sphère familiale.

De ce fait, la pratique du temps partiel n'octroie pas plus de temps libre aux femmes, le temps gagné sur le travail salarié se reportant inéluctablement sur les tâches domestiques<sup>30</sup> ». Enfin, le temps partiel est de plus en plus imposé par l'organisation du travail, tout particulièrement dans les services aux particuliers et le commerce.

Comme les femmes, les jeunes doivent souvent subir la précarité par les horaires et le type de contrat de travail. D'ailleurs les taux de chômage des jeunes et des femmes coïncident et sont deux fois plus élevés que le taux moyen calculé sur l'ensemble de la population active. À ces chômeurs déclarés s'ajoutent au moins autant de titulaires de contrats d'apprentissage et de formations en alternance faiblement rémunérés. À travers l'extension de ces formules, c'est le principe d'un salaire minimum propre aux jeunes non qualifiés qui a été entériné dans le silence au moment où un projet explicite de « SMIC-jeunes » touchant les diplômés a déclenché une violente vague de protestations. Il y a là un résumé de l'hypocrisie de la modernisation à la française qui admet des entraves au droit social quand celles-ci portent sur des groupes trop fragilisés pour pouvoir se défendre. Avec les stagiaires en formation et les jeunes embauchés grâce à des exonérations de charge, le chômage des jeunes se confirme alors que le niveau de formation de la jeunesse ne cesse de monter. De 1982 à 1992, le pourcentage d'élèves atteignant le baccalauréat a été doublé, de 30 à 60 %, moyennant quoi 25 % des nouveaux chômeurs recensés en 1992 et 1993 ont fait au moins deux années d'études supérieures et ont au moins le baccalauréat. Pour le dire de façon très simplifiée, sur

vingt jeunes âgés de 16 à 25 ans, neuf sont lycéens ou étudiants et un « inactif » ou militaire. Sur les dix actifs restants, quatre ont un emploi stable, trois sont intérimaires et trois sont chômeurs ou entrés dans un dispositif d'aide à l'emploi des jeunes<sup>31</sup>. C'est la porte d'entrée dans la société adulte qui se referme, laissant une majorité de jeunes dans une antichambre où la durée de l'attente s'allonge.

La société est donc confrontée à la déstabilisation de la condition salariale qui se traduit par le chômage et l'exclusion mais aussi l'éviction de certaines catégories de travailleurs, le sous-emploi et les situations d'emploi-formation. Le contrat à durée indéterminée typique de la société salariale concernait en 1975 environ 80 % de la population active. Si, en chiffres absolus, les contrats à durée indéterminée sont encore largement majoritaires, en termes de flux d'embauches les emplois atypiques dominent. Les « formes particulières d'emploi » : contrats à durée déterminée, intérim, temps partiel et emplois aidés représentent plus des deux tiers des embauches annuelles. En 1990, seuls 58 % des jeunes hommes et 48 % des jeunes femmes de vingt et un à vingt-cinq ans travaillent à temps plein sous contrat à durée indéterminée alors qu'en 1982 ces taux étaient respectivement de 70 et 60 %<sup>32</sup>. Sans compter les cas où le salariat se mue en travail indépendant par le jeu de la sous-traitance<sup>33</sup>.

La croissance de l'inactivité, de la sous-activité de masse et les atteintes au droit du travail se conjuguent pour concourir à la fragmentation sociale. D'autant que l'indemnisation du chômage est scindée entre assurance et assistance<sup>34</sup> pénalisant les salariés qui ont effectué les durées de travail les plus

courtes ou sont condamnés à des allers-retours entre le travail et le chômage. En 1994, 82 % des chômeurs indemnisés touchent moins de cinq mille francs par mois, près de la moitié doivent se contenter de moins de trois mille francs, contrôles et radiations s'étant multipliés et la durée d'indemnisation ayant baissé<sup>35</sup>. En 1995, seulement 54,3 % de la population au chômage bénéficie d'une indemnisation contre 60,6 % en 1991.

### *Des nouvelles politiques insuffisantes*

Le recours à la formation dans ce contexte se révèle bien insuffisant. Il aboutit même, par manque de postes dans les entreprises, à amplifier la surqualification à l'embauche. C'est pourquoi, afin d'endiguer cette dégradation, au-delà des politiques d'emploi et de formation, d'autres formes d'action ont été mobilisées : les politiques sociales se sont profondément renouvelées, en particulier elles ont été amenées à prendre acte de l'importance de l'emploi dans l'intégration sociale, ce qui a engendré la mise en œuvre d'une économie d'insertion, dans laquelle l'accès à un poste de travail pour une période transitoire est considéré comme le meilleur garant de l'insertion sociale.

Cette économie intermédiaire s'est progressivement dilatée à travers l'extension des mesures de traitement social du chômage, depuis les travaux d'utilité collective (TUC), jusqu'aux contrats emploi-solidarité (CES) qui accueillent chaque année plusieurs centaines de milliers de bénéficiaires. Elle est censée jouer le rôle de passerelle vers l'entreprise en

procurant des opportunités de travail occasionnel ou temporaire, qui sont des tremplins pour retrouver des chances d'obtenir un emploi permanent.

Cette façon d'envisager l'insertion dans une logique de « sas » élude les questionnements que suscitent les mutations en cours parce qu'elle repose sur deux postulats implicites : l'économie marchande est en mesure d'insérer la grande majorité des exclus s'ils y sont mieux préparés ; le retour vers le plein emploi peut être le fruit d'une volonté politique qui couple intervention publique et « conscientisation » des chefs d'entreprise. Or, ce sont ces deux postulats qu'il convient d'interroger au regard des tendances lourdes dont est porteuse l'économie contemporaine.

L'ensemble d'activités qui avait constitué la base de l'expansion était celui formé par les industries et les services standardisables<sup>36</sup>. Les services standardisables sont les services marchands, comme les banques, les assurances, les télécommunications, voire non marchands, comme les caisses de sécurité sociale, qui ont à traiter des informations facilement codifiables et ont pu de ce fait suivre une trajectoire de type industriel, permettant la poursuite de gains de productivité importants. Or, les industries et les services standardisables ne créent pratiquement plus d'emplois. Les entreprises industrielles ont perdu en France 900 000 emplois dans la décennie 1980 et les services standardisables, telles les banques, confrontés aux mêmes impératifs de compétitivité, sont appelés à connaître des évolutions comparables. L'externalisation de services haut de gamme (conseil, publicité, autres prestations intellectuelles...) ou bas de gamme (nettoyage, surveil-

lance...) n'explique que très partiellement cette évolution. En fait, même si ce sont les industries dont la productivité du travail augmente le plus qui perdent le moins d'emplois, la formule selon laquelle les investissements d'aujourd'hui sont les emplois de demain ne se vérifie plus. Cette évolution des activités productives soumet les responsables d'entreprise à une injonction contradictoire, la prise de conscience des dégâts du chômage, quand elle existe, se heurte aux contraintes de la concurrence internationale.

En résumé, l'économie d'insertion conçue comme une économie intermédiaire<sup>37</sup> reste dépendante des offres de recrutement des entreprises qui, par ailleurs, sont souvent conduites à réduire leurs coûts en diminuant leurs effectifs. Elle ne peut de ce fait suffire à affronter les difficultés nouvelles engendrées par le processus de tertiarisation de l'économie. Quand celles-ci sont prises en compte, il devient légitime de se demander si face à la persistance d'un chômage massif, il est « réaliste de s'en tenir au principe d'activités d'insertion limitées dans le temps, et destinées à déboucher sur des emplois »<sup>38</sup> dans des entreprises classiques. L'interrogation est d'autant plus pressante que les observations du fonctionnement des dispositifs d'insertion amènent à avancer l'hypothèse d'un effet pervers. Ils construisent dans les faits « un secteur d'insertion<sup>39</sup> » dans lequel les individus se trouvent catégorisés selon leur degré d'employabilité. La sortie vers l'emploi est dans ces conditions aléatoire. C'est du moins ce qu'incitent à penser les itinéraires de panels des bénéficiaires de CES comparés à des panels témoins de jeunes et chômeurs de longue

durée qui ne sont pas passés par ces mesures. « Les jeunes sortant du système scolaire en 1989 se trouvaient fin 1991 plus souvent au chômage lorsqu'ils étaient passés par un CES que lorsqu'ils avaient suivi un autre cursus, et ce à tous les niveaux de qualification<sup>40</sup>. » Les chômeurs adultes tirent mieux parti de leur passage en CES « mais leur mode d'insertion se fait le plus souvent sous la forme d'un second CES, surtout lorsqu'ils sont âgés, et leurs chances de retrouver un emploi demeurent faibles<sup>41</sup>. » Au total, sur les 611 200 personnes qui ont achevé un CES en 1994, plus du tiers se sont immédiatement retrouvées au chômage. Ainsi l'économie d'insertion conçue pour assurer une transition peut se fermer sur elle-même.

L'absence de réflexion sur les transformations de l'économie amène finalement à institutionnaliser un modèle de l'insertion datant du début des années 1980 quand dominait encore l'espoir d'une possible reprise qui résorberait le chômage et l'exclusion. Les limites de cette approche deviennent évidentes parce qu'elle traite un problème structurel comme s'il était conjoncturel. Si l'emploi ne doit occuper dans 20 à 25 ans que 40 000 heures par vie contre 70 000 actuellement<sup>42</sup>, les politiques qui ne proposent que des aménagements de transition reposent sur la dénégation de quelques données simples. La principale de ces données concerne l'inflexion du taux de croissance : le taux moyen de croissance qui s'était élevé à 5 % entre 1950 et 1973 est retombé à 2 % de 1974 à 1993, soit un taux proche de celui constaté sur la longue durée avant 1950. À cet égard, la structure de l'emploi qui confère une place grandissante aux services relationnels à productivité stagnante ne



permet guère d'espérer une amélioration spectaculaire et, en deçà de 3 % de taux de croissance, il est couramment admis qu'on ne peut guère s'attendre à mieux qu'une stabilisation du chômage. D'ailleurs, en 1994, malgré la reprise, le nombre des chômeurs n'a pas diminué et le taux de chômage reste à un niveau record depuis.

Pour se raccrocher à l'idée de plein emploi, il est tentant de parier sur de nouveaux services et produits, par nature imprévisibles puisque fruits d'une imagination créatrice intarissable, mais cette prophétie, outre qu'elle masque les nouveaux problèmes posés par une croissance considérée comme le but ultime de l'existence humaine, a peu de chances de se réaliser quand, dans la seule décennie 1980, le volume de travail rémunéré a diminué de 15 % en France tandis que les richesses produites augmentaient de près de 30 %. Comme l'avouent des économistes, l'idée d'un retour au plein emploi constitue « une ineptie<sup>43</sup> », si une rupture fondamentale n'est pas opérée dans les politiques mises en œuvre pour combattre le chômage.

### *Du plein emploi à la pleine activité ?*

Devant l'impossibilité de revenir au plein emploi à temps complet, l'objectif prioritaire peut devenir celui de tendre vers la pleine activité, « c'est-à-dire une situation où chacun trouve à s'inscrire dans la société<sup>44</sup> ». D'où la conclusion, « l'emploi est mort, vive l'activité<sup>45</sup> ». Mais le sens de la formule laisse planer l'ambiguïté sur ce que désigne l'activité. Si l'on se refuse à croire, pour les raisons mentionnées

plus haut, en un temps libéré qui puisse être spontanément converti en libre activité, l'activité peut prendre un autre sens, celui des tâches qui ne peuvent être remplies dans le cadre d'une conception étroite de la rentabilité. Pour les auteurs qui se réfèrent à une telle définition, malgré ses habits neufs, l'activité ramène au problème récurrent des services socialement utiles. Mais parler d'activité à leur propos laisse entendre que les emplois pouvant y être créés ne sauraient inclure les mêmes dispositions que celles obtenues dans le statut salarial.

C'est en ce sens que l'idée de pleine activité, destinée à ouvrir le champ des possibles, n'est pas sans inconvénients : derrière elle se profile une acception de l'activité la réduisant à un ersatz d'emploi. Le flou entretenu autour de la pleine activité ne peut alors qu'entraver un véritable débat sur les services dont veut se doter la société et les moyens qu'elle est prête à consentir dans ce but. Elle présente le danger de laisser croire à un statut dérogatoire propre au personnel employé dans des services que le marché n'arrive pas à faire émerger et ainsi d'avaliser le partage inégalitaire des emplois et des revenus qui fragilise tant la cohésion sociale. La notion de pleine activité peut servir de paravent pour masquer la teneur des choix à opérer. Elle peut aussi laisser croire qu'une dynamique de création de nouvelles activités est à l'échelle du problème alors que les résultats à en attendre sont limités. Pour fixer un ordre de grandeur, une politique volontariste de création d'emplois dans les secteurs abrités peut mener en France à la création de 125 000 emplois directs et de 235 000 emplois au total<sup>46</sup>.

*La nécessité d'un choix collectif en faveur du partage de l'emploi*

Ne pas cultiver l'ambiguïté sur l'activité suppose d'admettre que la vraie priorité est celle de ménager l'accès le plus ouvert à l'emploi qui demeure le garant de la dignité sociale. C'est pourquoi l'affirmation d'un choix collectif en faveur d'une répartition plus égalitaire de l'emploi s'impose pour contrecarrer l'aggravation des inégalités sociales inéluctable en son absence. Il s'agit de négocier une répartition qui concerne le temps de travail mais aussi les droits et les garanties qui y sont associés, faute de quoi la réduction du temps de travail peut conforter l'hétérogénéité des emplois, les différences sociales et l'anomie. Pour rendre effective cette orientation, la diversité des situations d'entreprises amène à « combiner une logique de baisse générale et forte de la durée légale du travail avec applications concrètes extrêmement diversifiées suite à des négociations et des accords<sup>47</sup> ».

Si, malgré toutes les difficultés qu'il recèle, le partage de l'emploi semble néanmoins essentiel, c'est parce que lui seul peut garantir le plus large accès à un emploi qui reste synonyme de protection sociale et de participation à la production de la société. Même si ses déclinaisons doivent être négociées au plus près des réalités locales, rien ne peut remplacer un partage de l'emploi collectivement assumé comme vecteur d'une « redistribution effective des attributs de la citoyenneté sociale », selon les termes de Castel. Dans cette perspective, le partage de l'emploi ne vaut que s'il permet au plus grand nombre

d'accéder à une condition salariale conçue comme un continuum de positions, ce qui suppose en haut de l'échelle sociale la réduction des privilèges dont jouissent les élites organisées en caste et en bas de la même échelle l'abandon des statuts intermédiaires imposés qui fragmentent les différentes composantes de la population active.

#### DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE<sup>48</sup>

Néanmoins le partage de l'emploi, aussi nécessaire soit-il, ne peut suffire à fonder un nouveau contrat social. Pour que chacun retrouve une place reconnue dans la société il doit s'accompagner d'un essor d'engagements volontaires dans la vie sociale et politique supposant un apprentissage de la liberté et de la responsabilité qui passe par d'autres choix que ceux pratiqués à l'heure actuelle en matière d'éducation et de politique. Pour ce qui est de l'éducation, les changements indispensables résident dans les contenus et les modalités des programmes de formation et dans l'aménagement des temps scolaires. Pour ce qui est de la politique, des modifications dans les règles régissant la démocratie représentative s'avèrent aussi indispensables pour que les élus retrouvent une légitimité contestée. Cela dit, des changements fondamentaux dans les représentations que suscitent les différentes activités ne peuvent venir seulement de réformes institutionnelles. Ils sont liés à un changement de valeurs. Et l'on voit mal comment cette mutation culturelle et politi-

que pourrait advenir si elle n'est pas préparée et amorcée en s'appuyant sur toutes les volontés qui s'affirment pour œuvrer à des modes de sociabilité autres que des rapports marchands ou des comportements assistanciers.

On parle de crise de la politique parce que la politique est perçue sous deux angles : la désignation des représentants par le suffrage universel et l'action revendicative par les mouvements sociaux. Mais en fait, ce qui est en crise c'est la réduction de la politique à ces deux aspects car l'on constate parallèlement un engagement dans la vie de la cité à travers de multiples actions locales. Il ne s'agit pas là de reconstitution de forum sur le modèle de l'agora grecque, mais d'activité d'implication citoyenne autour de problèmes quotidiens. C'est une forme de politique de la vie quotidienne qui émerge, à travers la mise en débat public de problèmes sociaux et économiques qui, aujourd'hui, ne sont entièrement résolus ni par le secteur public, ni par le secteur privé. Des dizaines de milliers d'expériences en témoignent : lieux d'accueil pour les enfants et activités périscolaires, lieux d'expressions et d'activités artistiques comme les café-musiques, restaurants multiculturels de quartier, régies de quartier, initiatives dans l'insertion, l'aide à domicile, le sport ou la protection de l'environnement... À travers ces actions, les gens qui y participent se rendent compte qu'il est possible de ne plus subir la crise, mais de redevenir sujet de son propre avenir, même si c'est à un niveau modeste. En fait, on découvre que des champs d'activités peuvent donner lieu à autre chose qu'une nouvelle forme de consommation ou qu'une action caritative et qu'ils peuvent consolider des

modes de socialisation porteurs d'un « mieux vivre » dans la société de demain. C'est pourquoi ils peuvent avoir une signification profondément politique.

Établir une séparation entre ce qui relève de l'engagement politique et du développement culturel d'une part, ce qui relève du domaine économique et social d'autre part, apparaît dans ces conditions artificiel. Autant les offres institutionnelles de participation n'ont rencontré qu'un faible écho, par exemple dans la politique de la ville, autant foisonnent les actions qui essaient de s'attaquer aux problèmes de l'exclusion et de la réponse à des demandes sociales non satisfaites. Les régulations économiques et sociales y sont pensées à partir de la prise de parole d'usagers, de professionnels ou de bénévoles, adoptant pour finalité la construction d'une économie solidaire, c'est-à-dire d'une économie qui internalise le souci de la solidarité. La séparation entre les lieux où se traitent les questions politiques et ceux où se traitent les questions économiques et sociales est donc bouleversée par l'irruption d'une nouvelle question sociale qui suscite sur le plan national et international un regain d'investissement dans l'espace public empiriquement observable.

### *Espace public, emploi et lien social*

En dépit de leur extrême diversité, toutes les initiatives qui contribuent à cette économie solidaire présentent un trait commun : des personnes s'y associent pour mener en commun des activités économi-

ques qui contribuent à la fois au renforcement de la cohésion sociale et à la création d'emplois.

La volonté d'entreprendre dont font preuve les acteurs qui s'y impliquent est fondée sur le sens qu'ils attribuent aux activités menées et sur la contribution au bien commun qu'ils en attendent. Ces réalisations ne peuvent s'expliquer par l'attente d'un retour sur investissement et ne ressortissent pas au registre de l'intérêt. Leur dynamique première est autre, elles veulent traduire dans la réalité une exigence de solidarité passant par l'accès au travail comme aux biens et services.

1°) Sur le plan économique, elles ne restent pas prisonnières d'un concept de « sas » leur conférant comme seule fonction la préparation du retour dans l'entreprise de populations qui en avaient été éloignées, elles cherchent à élargir la sphère économique grâce à une gamme d'interventions plus vaste : si elles procurent des emplois transitoires conçus comme des simples passages, elles ne négligent pas les emplois permanents supports d'insertion dans les secteurs d'activité banalisés et surtout elles créent des emplois grâce à la mise en œuvre d'activités nouvelles. Mais surtout l'emploi n'est pas une fin en soi, il est englobé dans une démarche plus globale grâce à laquelle l'activité économique est réencadrée dans des structures porteuses de sens où le sujet s'inscrit dans des collectifs concrets. La production des services est assurée non pas en ayant recours à des statuts intermédiaires ou des emplois domestiques, synonymes de « petits boulots », mais en structurant des activités dans un cadre collectif qui seul peut garantir la qualité des prestations et des emplois comme la pérennité de l'implication des

bénévoles et des usagers. Au lieu de défendre l'emploi à tout prix, quelles que soient les conditions sociales de son exercice, c'est la complémentarité entre engagements volontaires et vrais emplois qui veut être instaurée.

De telles activités se pérennisent et se consolident dans de bonnes conditions lorsqu'elles parviennent à articuler les différents registres de l'économie de façon appropriée aux projets pour arriver à une combinaison équilibrée entre différentes ressources (ressources marchandes obtenues par le produit des ventes, ressources non marchandes émanant de la redistribution, ressources non monétaires issues de contributions volontaires). L'économie solidaire peut ainsi constituer l'une des composantes de l'économie moderne. Plus qu'un secteur qui viendrait se juxtaposer aux autres, elle réalise une « hybridation » des trois économies, marchande, non marchande et non monétaire, à partir de dynamiques de projet. Par ce biais, elle dépasse aussi la conception d'une économie séparée du social et du politique et propose en fait une recomposition des rapports entre économique, social et politique.

2°) Sur le plan social, ces réalisations permettent la constitution, autour de projets librement déterminés par celles et ceux qui les conçoivent, de solidarités de proximité qui ont pour vertu d'activer des réseaux d'autant plus importants qu'ils s'insèrent dans un monde où se multiplient les phénomènes d'anomie, de retrait ou de repli identitaire. Toutefois, de tels réseaux ne signifient pas le retour à un localisme qui procéderait d'une dénégation des acquis sociaux de la modernité. Au contraire, les structures d'économie solidaire constituent des enti-



tés collectives qui aident à une élaboration interactive de solutions autres que celles offertes par le marché ou l'État. Elles s'ancrent à une appartenance revendiquée pour sortir certaines questions de la sphère privée et en socialiser le traitement en réaction contre les insuffisances des secteurs privé et public.

3°) Enfin sur le plan politique, elles stimulent un apprentissage de la vie publique et elles concourent à rendre la démocratie plus vivante parce qu'elles sont l'émanation d'acteurs de la société civile qui prennent la parole à propos des problèmes concrets qu'ils rencontrent. Ces acteurs s'engagent en outre à s'inscrire dans la durée des relations basées sur la liberté et l'égalité des membres du groupe en recherchant l'expression et la participation de chacun quel que soit son statut (salarié, bénévole, usager...). De plus, les projets formulés ont pour visée le changement institutionnel et non la seule production, ce qui les positionne comme de nouveaux espaces démocratiques par leur « dimension d'espace public dans les sociétés civiles<sup>49</sup> ».

C'est cette nature multidimensionnelle qui fait la richesse mais aussi la fragilité de l'économie solidaire. En effet, la première objection qui est faite à cette approche consiste à demander : « Combien de divisions ? » Évidemment les pratiques d'économie solidaire ne représentent pas en volume un poids économique déterminant. Néanmoins, leur dimension quantitative n'est qu'une facette de leur importance. Une perception en tendance change déjà le regard. On est passé en quelques années de réussites isolées, fruit d'une alchimie locale singulière, à l'organisation de réseaux en dépit d'une pénurie

constante de moyens : que l'on songe à la centaine de régies de quartier, aux plus de mille lieux d'accueil initiés par des collectifs enfants-parents-professionnels ou à la constitution d'agences régionales et locales de développement de l'économie solidaire. Au lieu de se gausser de la modestie de ces réalisations, peut-être faudrait-il s'étonner de ce qui a déjà été réalisé alors que les expériences d'économie solidaire ont été continuellement prises entre l'enclume de l'entreprise marchande et le marteau du traitement du chômage.

Cela dit, rien d'étonnant à ce que l'économie solidaire soulève de nombreuses résistances parce qu'elle se heurte de front aux clivages institués, en manifestant la volonté de réconcilier initiative et solidarité, alors que ces deux valeurs ont été trop souvent séparées : à l'économique l'entreprise et au social le partage. Elle propose de ce fait un nouveau modèle d'action collective fondé sur l'hybridation.

### *Un nouveau modèle d'action collective*

Le problème posé par ce modèle émergent n'est pas celui d'un remplacement de la solidarité institutionnelle par des solidarités de proximité, ou d'une compensation de la réduction des financements publics par un appel au bénévolat. Il est nécessaire d'articuler expériences de l'économie solidaire et action des pouvoirs publics. Pour que les initiatives locales ne soient pas condamnées à une marginalité, elles appellent un retour de l'État assorti d'un renouvellement de ses formes d'intervention. Alors que la dynamique marchande ne suffit plus pour procurer

un travail au plus grand nombre, toutes les réalisations de l'économie solidaire permettent de rendre la sphère économique plus accessible et de la « réencastrer » dans la vie sociale tout en évitant la solution d'un secteur « occupationnel » pour les chômeurs. Leur développement à plus grande échelle dépend d'un soutien et d'une stimulation liés à une nouvelle figure de l'État régulateur qui articule étroitement la politique de l'emploi avec des politiques de l'espace public et du lien social.

L'absence d'une telle articulation a des effets dévastateurs, elle entretient la confusion entre économie solidaire et traitement du chômage. Toutes les pratiques d'économie solidaire ont été assimilées à un tiers secteur d'insertion fondé sur des statuts intermédiaires entre emploi et assistance, avec des conséquences négatives qui tiennent à la perte progressive de l'exigence démocratique et à la tentative de recomposer les rapports entre économie et social par le seul biais de mesures d'insertion promulguées nationalement. Comme les pratiques sont aussi en avance sur leur conceptualisation chez les acteurs eux-mêmes, cette dérive a pu s'insinuer sous le prétexte de l'urgence de l'action. Les logiques de projet ont été rabattues sur des logiques de programme. Pour éviter qu'un tel détournement, véritable perte de sens, ne se perpétue, il importe de trouver des droits et des procédures susceptibles de garantir l'autonomie des projets, gage de leur créativité, tout en leur apportant un soutien émanant des pouvoirs publics pour les financer selon leur utilité sociale et collective.

En termes de droit, pour que les projets ne soient pas obligés de se financer par un recours à

des statuts intermédiaires qui interdit leur légitimation, les moyens de la reconnaissance d'un droit à l'initiative sociale doivent être trouvés. Son affirmation peut éviter la défiance systématique vis-à-vis des projets sans compter qu'elle peut autoriser les travailleurs sociaux à se consacrer à la promotion d'activités socialisatrices reconnues en tant que telles.

En termes de procédure, si l'on substitue à une approche par publics-cibles une approche centrée sur les initiatives locales, les fonds à répartir ne peuvent être confiés à une collectivité ou à une administration, sauf à reproduire des habitudes tutélaires ou à prendre le risque d'un essor du clientélisme. La mise en œuvre cohérente d'une politique de soutien à l'économie solidaire nécessite une régulation locale qui échappe au contrôle de l'une quelconque des institutions. Cette condition de crédibilité amène à suggérer la création d'un dialogue social local regroupant partenaires sociaux, élus et représentants associatifs. Il s'agit d'ouvrir un champ nouveau de négociation sur les problèmes de la cohésion sociale et de l'emploi ; ce qui suppose de pouvoir redéployer un certain nombre de financements existants dans l'aide sociale, la création d'emploi et la formation au profit de cette négociation.

Une politique de soutien à l'économie solidaire suppose également de rompre avec l'illusion d'un possible autofinancement de toutes les activités socialement utiles et avec l'opposition entre salariat et bénévolat. Au contraire le maintien des garanties liées à l'emploi peut être couplé avec une reconnaissance sociale du volontariat qui passe par l'obtention de droits pour le travail non rémunéré ;

inclusion dans le calcul des droits à la retraite des années de travail effectuées de manière volontaire et représentant un apport pour la collectivité, couverture des risques, indemnisation forfaitaire... Dans certains cas, de tels droits sont consentis mais ils ne s'appliquent que dans des situations particulières, ce qui ne rend pas possible leur intégration dans un cadre unificateur qui change véritablement les perceptions du bénévole. L'hybridation qui aboutit à mélanger plusieurs types de travail mérite d'autant plus d'être explorée que la frontière entre travail et temps libre ne possède plus l'étanchéité qu'elle avait dans la société industrielle, la composante immatérielle du travail productif comme la productivité sociale du temps hors travail en brouillant les contours<sup>50</sup> ; à la condition expresse que cette hybridation ne signifie pas la généralisation des statuts intermédiaires mais, à l'inverse, des combinaisons de travail salarié et bénévole où les acquis propres au travail salarié sont respectés et où le bénévolat accède à la dignité sociale.

### *Repenser l'État-providence*

Toutes ces préconisations, malgré leur apparente simplicité, n'ont de réelles chances de trouver un écho que si s'engage un débat sur le renouvellement des formes d'intervention publique, qui tienne compte des limites de l'État-providence sans se résoudre à un désengagement de l'État.

Dans la réflexion sur la crise de l'État-providence, trop souvent la seule liaison opérée entre les questions de protection sociale et de création d'emplois

l'est par l'interrogation sur le niveau « supportable » des prélèvements obligatoires qui ne pénalise pas l'emploi. Hormis cette liaison qui, pour importante qu'elle soit, reste mécanique, le cloisonnement demeure et empêche de percevoir les options qui remettent en cause les découpages institués entre économique et social.

L'exemple des services de proximité est frappant à cet égard. Toutes les mesures les concernant ont été guidées par la volonté de création d'emplois et elles ont eu pour effet pervers de déstabiliser les services précédemment établis dans le cadre des politiques sociales. Au lieu d'une combinaison nouvelle qui aurait cherché à concilier politiques sociales et d'emploi à travers le soutien à des activités structurées, la priorité a été donnée aux seuls emplois de proximité. Ce que propose la perspective de l'économie solidaire, c'est de tirer les enseignements des désillusions engendrées par les emplois de proximité en ne concevant plus ce champ d'activités économiques comme un simple gisement d'emplois mais en le considérant plus largement comme le lieu d'une possible articulation entre de nouvelles formes d'expression et des actions alliant les soucis de cohésion sociale et de création d'emploi. Pris dans cette acception plus large, les services de proximité peuvent encourager la responsabilisation ou diminuer la dépendance et la passivité. La fourniture des services peut constituer un moyen de stimuler la participation à la société, ce qui n'a alors plus rien à voir avec l'image d'emplois précaires, de tâches serviles et de « bad jobs » à laquelle est souvent associé ce champ d'activités.

Inventer les formes appropriées à la reconnais-

sance de l'économie solidaire n'est pas évident. Mais l'enjeu est de taille. La question sociale au XIX<sup>e</sup> siècle a abouti à une invention institutionnelle, celle des services publics. En leur sein, l'accessibilité des services rendus est assurée par le contrôle démocratique de la redistribution dont les règles sont édictées par la représentation nationale avec pour contrepartie « une forme de contrainte s'exerçant à la fois sur ses agents et sur ses destinataires<sup>51</sup> », instituée en droit.

La nouvelle question sociale amène à s'interroger sur une autre invention institutionnelle, celle de services à la collectivité qui peuvent grandement contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie, dans une optique qui ne se réduise pas à encourager la consommation mais qui puisse conforter le « vivre ensemble ». Ces services à la collectivité ne peuvent être organisés sur le modèle du service public parce qu'ils sont par nature relationnels et souffriraient de ce fait d'une standardisation trop poussée. La nécessaire personnalisation des services relationnels renvoie à une autonomie organisationnelle de ces services favorisant la prise de parole des professionnels qui les dispensent et des usagers à qui ils sont offerts. Si cette caractéristique les distingue des services publics, néanmoins, ils peuvent s'organiser autour d'une autre caractéristique qui, à l'inverse, les rapproche des services publics : le souci de l'accessibilité des services doit y être aussi assuré par une redistribution qui incite, comme indiqué plus haut, à la constitution d'une nouvelle forme de négociation sociale ayant pour but le contrôle démocratique de l'affectation des fonds publics dégagés grâce à une réorientation des programmes d'emploi et

d'insertion ou à une transformation des dépenses passives d'indemnisation du chômage en dépenses actives.

Les initiatives d'économie solidaire peuvent fournir la matrice de ces services à la collectivité et faciliter la recherche d'instrumentation cohérente avec les défis lancés à l'État de « trouver les moyens de susciter des regroupements et des associations capables de prendre en charge certains intérêts et de donner aux individus l'envie de s'y consacrer, de susciter chez eux le désir d'autonomie et de liberté<sup>52</sup> », « d'ouvrir un vaste chantier de négociation sur la répartition des tâches entre salariat et bénévolat<sup>53</sup> », « d'organiser une offre publique d'activité<sup>54</sup> ».

Pour y parvenir, des propositions détaillées ont déjà été formulées : des allocations sociales pourraient être transférées vers « des agences sociales autonomes qui fonctionneraient comme des prestataires de services collectifs ou sociaux et rémunéreraient le travail des chômeurs effectuant ces tâches<sup>55</sup> ». Cependant, un tel dispositif présente le risque de stigmatisation d'un secteur d'utilité sociale qui serait réservé aux chômeurs et constituerait un nouvel avatar de l'économie administrée. En faisant de l'État ou des collectivités locales les instruments de la gestion du travail pour les exclus, il met en évidence la difficulté à concilier la dette sociale et la liberté du travail<sup>56</sup>. Devant cette réelle ambiguïté, la tentation est grande d'avancer alors la « solution » du travail obligatoire. Le passage du « welfare » au « workfare » figure à l'agenda des conservateurs accreditant l'idée que l'inflation des droits et l'insuffisante recherche d'emploi par les chômeurs doivent être combattues par l'obligation du travail en



échange des droits sociaux. Au contraire, la démarche de l'économie solidaire invite à tourner le dos au travail forcé. Elle peut aider à concevoir une intervention publique débarrassée du syndrome des ateliers nationaux, encourageant simultanément l'exercice d'une responsabilité partagée, le brassage des catégories sociales, la mobilisation locale et la création d'emplois.

En outre, l'observation des pratiques dans la durée permet de dépasser les équivoques sur les tâches qui peuvent être attribuées respectivement au salariat et au bénévolat. Ainsi dans les services aux personnes, les lieux d'accueil pour enfants comme les initiatives d'aide à domicile pour personnes âgées combinent de façons diverses participation des familles et travail professionnel. Les équilibres trouvés entre travail bénévole et rémunéré le sont en fonction des projets personnels des acteurs. Par exemple, les services associatifs d'aide à domicile montrent bien la pluralité des combinaisons possibles, certaines expériences insistant sur l'implication des bénévoles alors que d'autres privilégient les prestations rendues par les salariés. Ce qui importe, c'est que tous les projets puissent trouver écoute et soutien dans leur environnement institutionnel dans une diversité qui n'a pas à être normée de l'extérieur pour autant qu'elle respecte à la fois la participation des usagers et les droits des salariés.

## CONCLUSION

Le débat sur plein emploi ou pleine activité ne doit pas céder à la caricature. Pour l'éviter, il importe de bien saisir ce qui fait l'originalité de la nouvelle question sociale.

Résumons-nous en quelques phrases trop abruptes.

— L'activité ne peut être un substitut à l'emploi.

— La démocratisation de l'accès à l'emploi et le maintien des droits et garanties qui lui sont associés passent par un partage de l'emploi assumé collectivement.

— Le temps libre risque de ne pas concrétiser l'espoir de vie meilleure dont il est porteur s'il est laissé au libre jeu du marché.

— Le temps libre, par son extension, soulève une question politique inédite qui conduit à envisager une action régulatrice des pouvoirs publics pour laisser place à des espaces publics diversifiés.

— La lutte contre le chômage et la réponse à de nouvelles demandes sociales peuvent contribuer à revitaliser le lien politique et à consolider le tissu social si action publique et initiatives de la société civile se confortent mutuellement.

À partir de ces orientations générales, se profile la possibilité de concevoir un nouveau contrat social. Ce qui l'empêche c'est la prégnance des représentations dépassées par l'ampleur des mutations et qui touchent aussi bien les responsables politiques que les citoyens. Les réformes envisagées restent dans le

cadre des découpages hérités. D'où la spécialisation des institutions, aux unes le temps de travail, à d'autres la protection sociale ou les nouveaux services. C'est cette spécialisation qui est en cause parce qu'elle débouche sur des débats tronqués.

L'analyse de la crise actuelle suppose un retour en arrière. En France, en 1946, 49 % de la main d'œuvre, c'est-à-dire la moitié de la population active, était employée dans l'économie traditionnelle, soit dans des fermes, soit dans des petites unités artisanales ou commerciales dans lesquelles les relations étaient tout aussi domestiques que marchandes. Il y a donc eu une révolution invisible de nos modes de vie à partir des années 1950.

Avec les Trente Glorieuses, le salariat est devenu la norme pour la population active et on est donc entré dans ce qu'on peut appeler la société salariale. Cela a été possible parce que, dans cette période, une exceptionnelle complémentarité entre l'économie de marché et les formes d'intervention de l'État a été trouvée ; en permettant que celui-ci arrive à impulser, coordonner, orienter l'économie de marché, c'est l'avènement de l'État keynésien ; et en généralisant les systèmes de sécurité sociale, c'est l'avènement de l'État-providence.

Le salariat a attiré parce qu'il rendait possible la sortie de dépendances traditionnelles : c'est ce qui explique en partie l'exode rural et l'entrée massive des femmes sur le marché du travail. Dans nos sociétés occidentales, pendant les années 1950-1960, le fait d'être citoyen passait largement par l'accès au statut salarial : par ce travail rémunéré la société reconnaissait qu'on était utile à son fonctionnement ; en même temps ce travail donnait accès à une

identité : on y entretenait des relations sociales quotidiennes avec ses collègues et on y était membre d'un collectif détenteur de droits.

En conséquence, la crise de l'intégration sociale par le travail est l'une des racines fondamentales du malaise actuel. Encore faut-il bien s'expliquer sur cette expression. Le salariat n'a bien évidemment pas disparu. Par contre, nous devons arrêter de penser que nous allons pouvoir revenir en arrière. La croissance ne permettra que très marginalement de réduire le chômage et l'exclusion. On ne peut entretenir plus longtemps l'illusion d'un retour au compromis antérieur et d'une restauration des équilibres que l'on a connus il y a vingt ans encore. Nous devons reconnaître que nous sommes entrés aujourd'hui dans une nouvelle phase historique. Il faut reconnaître que le travail salarié a été, reste et restera encore longtemps un vecteur d'identité sociale parmi les plus forts dans nos sociétés et admettre parallèlement que ce salariat ne pourra plus jouer le rôle d'intégration sociale aussi largement qu'il a pu le faire dans les Trente Glorieuses. C'est là tout le paradoxe de la situation présente

Pour le dépasser, plutôt que de vouloir trouver un substitut au travail dans la régulation sociale, on peut plus modestement tenter de rendre l'emploi plus accessible tout en relativisant son emprise. Il y a pour ce faire deux leviers qui peuvent être importants : le partage de l'emploi et le développement de l'économie solidaire. À défaut de recettes miracles contre le chômage, cette reconnaissance conjointe d'une redistribution du temps de travail et des attributs qui lui sont associés ainsi que de l'émergence d'une économie solidaire devrait permettre d'éviter

le scénario catastrophe, celui du travail obligatoire pour les chômeurs.

Aujourd'hui seules certaines catégories pâtissent de l'absence de travail : les préretraités obligés de quitter leur activité alors qu'ils sont en pleine forme, les femmes qu'on essaie de renvoyer à leur foyer, les jeunes qui n'arrivent pas à s'intégrer sur le marché du travail. Éviter l'inégalité du partage du travail implicite qui se pratique depuis dix ans suppose un effort de baisse de la durée du temps de travail pour tous et une réorganisation des temps sociaux sur la vie faisant que nos enfants et nous-mêmes ne vivront pas forcément cette organisation immuable en trois temps qui découpe la vie de manière rigide, c'est-à-dire un temps de formation initiale, puis un temps de travail salarié, puis un temps de retraite.

Il faut toutefois se garder des utopies du temps libre. La baisse de la durée du travail est un objectif de société tout-à-fait essentiel mais ne suppose pas pour autant que l'on rentre dans un temps libéré qui serait un temps d'épanouissement personnel pour tout le monde, parce que dans le temps libre comme dans les autres temps sociaux, nombreuses sont les inégalités d'accès. Le fait tant observé que le temps libre d'un certain nombre de jeunes qui n'arrivent pas à trouver du travail est en réalité un temps vide doit mettre en garde contre les idéalizations du temps libre. En effet cette notion de temps libre pose une question : comment va-t-on offrir des opportunités aux gens qui disposent de temps ? Ce sujet de réflexion est tout aussi essentiel que celui de la réduction du temps de travail.

Créer de nouvelles activités et emplois tout en offrant des opportunités d'engagement volontaire

dans le cadre du temps libre : c'est par rapport à ces thèmes que prennent sens les pratiques d'économie solidaire qui foisonnent depuis plus d'une décennie aussi bien en Europe qu'en Amérique<sup>57</sup>.

L'enjeu de cette économie solidaire ne se réduit pas à celui de la création d'emplois aussi important soit-il, il englobe les questions de lien social et de démocratie locale. C'est pourquoi la réorganisation des temps sociaux est également déterminante pour que cette économie solidaire, au plan local, puisse prendre toute sa force. S'y investiront alors à la fois des gens à la recherche d'un travail salarié car il est essentiel que des emplois de droit commun existent dans cette économie solidaire, mais aussi des bénévoles qui auront un travail salarié ailleurs. Il faut absolument aller à l'encontre de la coupure entre un secteur réservé aux chômeurs dans une économie localisée d'un côté et de l'autre une économie internationalisée commandée par la seule rentabilité financière. Faire au contraire que chacun puisse dans sa vie sociale participer à différentes activités qui soient conçues comme complémentaires.

Nous devons bien prendre conscience de la complexité de la question à laquelle nous sommes confrontés. D'une part, respecter l'économie marchande et en même temps l'orienter pour qu'elle soit moins sélective, ce à quoi une négociation sur le temps de travail peut grandement contribuer. D'autre part, reconnaître que l'économie marchande n'arrive pas à répondre à tous les besoins sociaux et donc admettre la légitimité d'une économie plurielle, c'est-à-dire une économie qui ne se limite pas au marché mais qui inclut une dimension non marchande et peut s'enrichir au niveau local d'activités

porteuses de sens, sans pour autant verser dans une économie administrée.

En conclusion, permettre que demain le plus grand nombre accède à l'emploi suppose un partage de celui-ci. La baisse du temps consacré au travail dans l'ensemble de la vie appelle alors des formes d'activités socialement valorisées qui ne se résument pas au seul emploi. C'est pourquoi, d'une certaine façon, le refus de l'accroissement des inégalités sociales doit conduire à la recherche à la fois d'un accès plus égalitaire à l'emploi et à la promotion d'activités qui combinent travail rémunéré et bénévole autant qu'à la promotion d'activités hors travail. De ce point de vue, la référence à la pleine activité quand elle assimile temps libre et libre activité ou quand elle envisage l'activité comme substitut à l'emploi ne peut qu'obscurcir les choix de société. Elle introduit un brouillage des catégories dommageable à l'identification des priorités que sont des politiques du partage de l'emploi mais aussi des politiques du lien social et de l'espace public. En termes de services, de loisirs ou de temps de travail, laisser le champ libre au seul choix individuel aboutit à multiplier les manifestations d'un individualisme négatif. C'est pour le contrecarrer que doivent être trouvées de nouvelles régulations collectives qui ne peuvent se limiter à la seule redistribution des fruits de la croissance.

JEAN-LOUIS LAVILLE

## II

### LA CRISE DE LA CONDITION SALARIALE

1. L'afflux d'ouvrages sur ce thème conforte l'hypothèse selon laquelle les mutations contemporaines sont d'une ampleur comparable à la révolution industrielle qui avait été à l'origine de cette question sociale. Cf. en particulier P. Rosanvallon, *La nouvelle question sociale : repenser l'État-providence*, Le Seuil, 1995 ; et R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, 1995.

2. M. Lallement, « L'État et l'emploi », in B. Eme, J. L. Laville (dir.), *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, 1994.

3. W. J. Wilson, *The Truly Disadvantaged*, University Press of Chicago, paru en français sous le titre *Les oubliés de l'Amérique*, Desclée de Brouwer, 1994.

4. Selon l'expression de R. Reich, *L'économie mondialisée*, Dunod, 1992.



5. B. Perret, G. Roustang, *L'économie contre la société*, Le Seuil, 1993 ; G. Roustang, *L'emploi : un choix de société*, Syros, 1987.

6. J. Robin, *Quand le travail quitte la société post-industrielle*, tome 1, GRIT éditeurs, 1993, p. 7.

7. J. Dumazedier, *La révolution culturelle du temps libre, 1948-1988*, Méridiens-Klincksieck, 1988.

8. A. Gorz, « Mutation technique et changement culturel », *Échange et Projets*, n° 73, février 1995, p. 23.

9. Selon la définition de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE).

10. J. M. Ferry, *L'allocation universelle*, Éditions du Cerf, 1995, p. 104.

11. Selon l'expression devenue célèbre de H. Arendt.

12. J. M. Ferry, *op. cit.*, p. 105.

13. Cf. l'exemple de l'artisanat rural cité par R. Castel, *op. cit.*

14. Ces phénomènes qui produisent « des individus indépendants, indifférents, isolés, fragilisés » sont cités par M. Walzer, « Individus et communautés : les deux pluralismes », *Esprit*, juin 1995, p. 109, pour les États-Unis, mais ils s'appliquent largement à la situation d'autres pays comme la France.

15. M. Godet, *Le grand mensonge. L'emploi est mort, vive l'activité*, Fixot, 1994, qui ajoute : « Vivre librement son temps libre est un art qui ne s'improvise pas et à un travail mal vécu ne peut correspondre qu'un loisir pauvre. »

16. A. Gorz, *Sortir de la société salariale*, ronéo, p. 8.

17. B. Perret, *L'avenir du travail*, Le Seuil, 1995.

18. B. Malgorn, *Plein emploi ou pleine activité ?* ronéo, 1995.

19. Pour une comparaison entre les années 1960 et les années 1990, voir R. Sainsaulieu, *L'identité au travail*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Dalloz, 2<sup>e</sup> édition, 1985, et I. Francfort, F. Osty, R. Sainsaulieu et M. Uhalde, *Les mondes sociaux de l'entreprise*, Desclée de Brouwer, 1995.

20. Cf. la thèse défendue par H. Kern, M. Schumann, « La fin de la division du travail ? », *La rationalisation dans la production industrielle* (traduction française), Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1989 ; voir aussi J.L. Laville, *La participation dans les entreprises en Europe*, Vuibert, 1993.

21. Entretien avec M. Gauchet, « Le mal démocratique », *Esprit*, octobre 1993, p. 77.

22. *Idem*, p. 78-79.

23. J. Habermas, « L'espace public, trente ans après », *Quaderni*, dossier : Les espaces publics, 18, automne 1992.

24. B. Levesque, « Repenser l'économie pour contrer l'exclusion sociale : de l'utopie à la nécessité », introduction à *Repenser l'économie*, Presses universitaires du Québec, 1995.

25. J. Habermas, *op. cit.*, p. 186.

26. Cf., sur ce thème, les apports de X. Gaullier, par exemple, « Quel avenir pour les quinquagénaires ? », *Le Monde*, 24 mai 1995.

27. L. Maurin, « Le temps partiel ou la réduction du temps de travail version entreprises », *Alternatives économiques*, n° 128, juin 1995.

28. Cette notion perçue comme positive est reprise à propos du temps partiel sans se soucier des conditions nécessaires pour qu'existe un véritable temps choisi, conditions qui ont pourtant été présentées par les « inventeurs » du temps choisi, « Échange et Projets », *La révolution du temps choisi*, Albin Michel, 1980.

29. M. Maruani, « Marché du travail et marchandage social », in M. Lallement (éd.), *Travail et emploi. Le temps des métamorphoses*, L'Harmattan, 1994, p. 242. •

30. M. Maruani, « Temps, emplois, revenus : anciens clivages, nouveaux partages », CSU-CNRS, colloque « Familles et recherches », IDEF, 1994.

31. Selon le résumé de la situation fait par F. Wenz-Dumas, « Les jeunes stationnent dans la zone grise du travail », *Libération*, 15 septembre 1993.

32. J.L. Heller, M. T. Join-Lambert, « Les jeunes entre l'école et l'emploi », *Données sociales*, INSEE, 1990, cité par R. Castel, *op. cit.*

33. F. Lemaître, « Le droit commercial se substitue au droit du travail », *Le Monde*, 19 mai 1995.

34. A. Lebaube, *L'emploi en miettes*, Hachette, 1987.

35. V. Devillechabrolle, « 82 % des chômeurs indemnisés touchent moins de cinq mille francs par mois » *Le Monde*, 12 janvier 1995.

36. W. J. Baumol (juin 1987), « Microeconomics of Unbalanced Growth : the Anatomy of the Urban Crisis », *American Economic Review*, p. 415-427, et G. Roustang, *op. cit.*

37. P. Rosanvallon, *La nouvelle question sociale : repenser l'État-providence*, Le Seuil, 1995.

38. Question posée par M. Elbaum, « Les activités intermédiaires : une sphère d'insertion "autonome" et un mode de partage du travail "par défaut" », *Travail et emploi*, octobre 1994, p. 239.

39. B. Eme, « Insertion et économie solidaire », in B. Eme, J. L. Laville, *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, 1994, p. 157-194.

40. Selon les termes de M. Elbaum, *op. cit.*, p. 233-250.

41. Toujours selon M. Elbaum, *op. cit.*, p. 238-239.

42. Chiffres cités par J. Delors, *L'unité d'un homme*, Odile Jacob, 1994.

43. Selon R. Boyer et J. P. Durand, *L'après fordisme*, Syros, p. 88.

44. P. Seguin, « Combattre le noyau dur du chômage structurel », *Partage*, mensuel d'information sur le chômage et l'emploi, n° 92, octobre 1994.

45. Sous-titre du livre de M. Godet, *op. cit.*

46. Selon une estimation de la Commission européenne, *Les initiatives locales de développement et d'emploi*, enquête dans l'Union européenne, Bruxelles, 1995, qui aboutit à des résultats voisins des évaluations effectuées antérieurement.

47. Pour reprendre les termes du rapport de la Commission présidée par J. Boissonnat, *Le travail dans vingt ans*, Commissariat général du Plan, La Documentation française-Odile Jacob, 1995.

48. Cette partie du texte s'appuie sur un travail mené depuis plusieurs années avec B. Eme sur l'économie solidaire qui a donné lieu à diverses publications dont B. Eme, J.L. Laville, *op. cit.*, ainsi qu'un effort d'élaboration collective entamé avec les membres de plusieurs réseaux, cf. « Pour l'économie solidaire », *Le Monde*, 18 octobre 1995.

49. A. Evers, « Part of the Welfare Mix : The third sector as an intermediate area », in *Voluntas, International Journal of Voluntary and Non-Profit Organisations*, n° 6/2, 1995.

50. D. Moth, « Du mythe du temps libéré », *Esprit*, 8-9, août-septembre 1994, et R. Sue, *Temps et ordre social*, Presses universitaires de France, 1994. « Deux manières de voir qui se complètent plus qu'elles ne se contredisent » selon B. Perret, « Peut-on parler d'une exception française ? », introduction au dossier « La France et son chômage : crise

économique ou crise culturelle ? », *Esprit*, 8-9, août-septembre 1994, p. 10.

51. Si l'on reprend les caractéristiques du service public données par P. Strobel, « Service public, fin de siècle », in C. Grémion (dir.), *Modernisation des services publics*, Commissariat général du plan, ministère de la Recherche, La Documentation française, 1995.

52. D. Méda, *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Aubier, 1995.

53. G. Roustang, « Passé et avenir du travail », *Partage*, n° 97, mai 1995, p. 9.

54. P. Rosanvallon, « L'État et les régulations sociales », *CFDT Aujourd'hui*, n° 110, septembre 1993.

55. P. Rosanvallon, *Le Nouvel Observateur*, 16-22 février 1995, p. 60 ; cf. aussi A. Lipietz, *Choisir l'audace*, La Découverte, 1989.

56. Selon la formulation de P. Rosanvallon, « L'État et les régulations sociales », *CFDT Aujourd'hui*, septembre, n° 110, 1993.

57. Pour une présentation de ces pratiques, cf. J.L. Laville (dir.), *L'économie solidaire : une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, 1994.